



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

Négociations en cours : un accord gagnant/gagnant

TSA, le 22/10/2015



www.supper.org

- Un document de travail signé en juillet-août 2015

La direction nous a remis, après demandes répétées de SUPPer, le document de travail signé par CGC, CFTC et SUPPer en juillet août 2015.

Ce document est le seul qui précise un **premier engagement de la direction** sur une prime pour marchés Rafale export :

« La Direction de Thales Systèmes Aéroportés mettra en place, dans des modalités à définir, et dans le cadre d'une négociation avec les organisations syndicales représentatives de TSA, un mode de reconnaissance financière des efforts entrepris par chacun, au titre de la signature d'un contrat Rafale Export faisant suite aux contrats Egypte et Qatar »

La contrepartie était l'engagement de négociations sur les sujets suivants :

- *« La compréhension d'un scénario économique et industriel partagé,*
- *Les mesures d'organisation du travail pour y faire face*
- *Les systèmes de rémunération associés »*

En italique des extraits du document de travail du 10 juillet 2015 signé par la Direction, CGC, CFTC et SUPPer.

Seule la CFDT n'a pas signé ce texte

- Le projet d'accord de méthode

La direction a le 13 octobre proposé un accord de méthode censé donner le cadre aux négociations .

En fait cet accord augmente le nombre de représentants dans les Commissions Centrales du CCE (Commission Economique et Commission Emploi Formation) en permettant aux organisations syndicales représentatives de désigner un membre supplémentaire.

Un groupe de travail devrait discuter le 18 Novembre, 30 Novembre et 8 Décembre des « schémas d'organisation du travail associés ». Chaque organisation syndicale représentative aurait 3 membres dans ces groupes de travail et s'y rajouteraient le rapporteur de la Commission Centrale Economique du CCE et le secrétaire du CCE.

Commentaire de SUPPer : Depuis de longues dates, SUPPer avait insisté sur les perspectives d'avenir que représentaient les contrats Export. D'autres marchés exports sont prospectés par nos services commerciaux.

Les développements prévus sur les 2 contrats export évoqués ci-dessus préparent aussi les Rafales France de nouvelle génération et le retrofit à mi- vie du Rafale France.

TSA va enfin connaître une nouvelle période de croissance. C'est à la fois une bonne nouvelle et aussi un nouveau défi nécessitant un dialogue social offensif avec des accords gagnants pour les salariés et pour l'entreprise.

Soyons attentifs aux schémas d'organisation du travail qui pourraient mettre en cause la situation actuelle du temps de travail ou conduire à bouleverser la vie privée des salariés et de leurs familles.

- Et la prime Rafale ?

Cependant, il faut **dès maintenant** récompenser les efforts de l'ensemble des salariés de TSA qui ont permis cette réussite. En 2014 la direction avait promis une prime de 750€ pour le 1^{er} contrat Rafale, prime qu'elle a refusé de verser.

Rappelons que l'accord d'intéressement de 2014 n'a pas permis de verser la totalité de l'intéressement calculé. Au nom du cumul de participation et intéressement ne devant pas dépasser la barre des 4% de la masse salariale, la direction a économisé près de 6 millions d'€ sur l'intéressement devant être versé aux salariés.

Dans le cadre d'un accord gagnant-gagnant, SUPPer demande que la direction s'engage à verser en 2015 un 1^{er} acompte de 750€ selon les modalités légales de complément à l'intéressement..

Il sera toujours temps de négocier le montant de la prime

Des jours de RTT sur son CET ? il n'est pas trop tard !

Comme précisé dans la question SUPPer 4 des Délégués du Personnel de juillet 2015, l'accord CET s'applique et contrairement à la note de service de mars 2015, il est possible de mettre des jours RTT sur son CET toute l'année. Pour ceux qui vont profiter de l'accord sur le transfert d'activité CSS, ses jours sont abondés à 85% à partir de 2015.

SUPPer-4 : CET et RTT

✓ **La note sur les modalités d'affectation sur le CET a évoluée entre 2013 et 2015, laissant planer un doute sur la date des demandes pour affecter des jours de RTT :**

- **Note d'information 2013**

Nous vous rappelons que les salariés désirant alimenter leur Compte Epargne Temps par des congés 2013 (acquis du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013) doivent en faire la demande au cours du premier trimestre de l'année 2013, **soit avant le 31 mars 2013**.

- **Note d'information 2015**

Nous vous rappelons que vous pouvez y affecter des éléments de rémunération et/ou des jours de congés **ou RTT** dans le cas d'un CET fin de carrière.

Les demandes doivent être adressées au Service partagé Administration Paie au plus tard le 31 mars 2015 par mail à paie@thalesgroup.com.

➤ Les élus SUPPer demandent à la Direction de corriger sa note d'information 2015 pour la mettre en conformité avec l'accord CET.

Réponse : (de la direction)

Nous rappelons qu'il faut appliquer l'accord.

Dernière minute : Communiqué Solidaires

Après 60, après 62, nous voici condamnés à atteindre 63 ans pour avoir droit à une retraite complémentaire entière ! Cet accord présage des reculs qui risquent de concerner demain l'ensemble du système des retraites du régime général, des régimes spéciaux et du public. Cet accord régressif, signé par le patronat et la CFDT, la CFTC, la CGC et soutenu par le gouvernement doit être finalisé le 30 octobre. Il prévoit un système de « bonus - malus » à partir de 2019. Nous vous tiendrons informé de la suite